

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 28 février 2018 à 13 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : Mme Nathalie Bellavance
Mme Caroline Desbiens
M. Simon Paquin
formant quorum sous la présidence de M. Réal Leclerc, vice-président

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général
M. Nicolas Dufour, chef de cabinet
Me Denis Bouffard, secrétaire

Observateur : Mme Brigitte Villeneuve

Absents : M. le maire Marc-André Plante, président
M. Stéphan Turcotte, directeur général adjoint

CE-2018-185-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2018-186-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2018-187-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 21 FÉVRIER 2018

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 21 février 2018, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2018-188-DEC CONTRATS / MEMBRES DU CABINET D'OPPOSITION / NOUVEL ÉLAN TERREBONNE

ATTENDU le dépôt, au comité exécutif du 28 février, des contrats conclus entre le conseiller désigné du parti *Nouvel Élan Terrebonne*, M. Robert Morin, et M. Richard Roy à titre de « directeur de cabinet », Mme Valérie Quevillon à titre d'« agente de recherche » et Mme Manon Perreault à titre d'« agente de recherche » au cabinet d'opposition ;

ATTENDU QU'il appert que les contrats sont conformes à la « *Politique concernant le recrutement, la nomination, la rémunération et les autres conditions de travail du personnel politique de la Ville de Terrebonne* » adoptée par le comité exécutif le 7 février 2018 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif fixe les conditions de travail des membres du cabinet d'opposition selon ce qui est prévu aux contrats de travail mentionnés ci-dessus et dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la date du début des contrats de travail soit fixée au 28 janvier 2018.

Que le montant total à être versé aux membres du cabinet soit et est limité à ce qui est prévu à la Loi incluant toute contribution de l'employeur, frais et autres dépenses (article 114.11 de la *Loi sur les cités et villes* et arrêté ministériel numéro 2007-02-14, G.O. 2, 1352).

Que copie desdits contrats soient transmis à la Direction des ressources humaines.

**CE-2018-189-DEC MANDAT / COMMISSION DE L'ADMINISTRATION,
DES FINANCES ET DES RESSOURCES
HUMAINES / RÉVISION / TRAITEMENT SALARIAL
DES ÉLUS**

ATTENDU QUE le projet de Loi 122 – *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (RLRQ, 2017 c. 13) a revu les critères entourant le traitement salarial des élus municipaux;

ATTENDU QUE la MRC Les Moulins a adopté un nouveau règlement sur la rémunération des élus plus équitable et représentatif de la nouvelle gouvernance;

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada compte, à partir du 1^{er} janvier 2019, imposer l'allocation de dépenses des élus municipaux au Québec;

ATTENDU QUE le nouveau maire de Terrebonne a annoncé ses intentions de modifier la charte de la Ville et revoir la composition du comité exécutif;

ATTENDU QUE la révision récente de la rémunération des membres des commissions municipales à Terrebonne a fait ressortir l'importance de réfléchir sur son apport dans le cadre d'une révision plus globale des salaires des élus;

Il est unanimement résolu que la commission de l'administration, des finances et des ressources humaines soit et est mandatée afin de revoir le traitement salarial des élus de la Ville de Terrebonne pour s'adapter aux nouvelles exigences, sans hausser l'enveloppe globale de rémunération.

Que ce comité tienne compte de l'opinion des membres du conseil et dépose un rapport au plus tard le 1^{er} novembre 2018.

CE-2018-190-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la commission des sports, loisirs et plein air du 25 janvier 2018.

**CE-2018-191-REC ADOPTION / PLAN D'ACTION 2018 / POLITIQUE
DU SPORT, DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DU
PLEIN AIR**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 355-09-2017 adoptant la nouvelle « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le conseil municipal, par la voie de la même résolution, a approuvé le plan d'action triennal (2018-2019-2020) accompagnant cette même politique;

ATTENDU QUE le plan d'action triennal (2018-2019-2020) de la nouvelle « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » comprend un total de 28 mesures qui se déclinent à travers les trois (3) grandes orientations suivantes :

1. Stimuler la pratique du sport, de l'activité physique et du plein air;
2. Consolider les environnements de pratique ;
3. Assurer, de concert avec les acteurs du milieu, la diversité de l'offre.

ATTENDU QUE la commission des sports, loisirs et plein air doit adopter un plan d'action annuel, bien que les actions soient réparties sur trois (3) ans dans le plan d'action global, en tenant compte notamment des échéanciers de réalisation, de l'arrimage avec d'autres projets en développement et du cadre budgétaire de la municipalité;

ATTENDU QUE les mesures figurant au plan d'action 2018 ont déjà été approuvées lors de l'exercice budgétaire 2018 du conseil municipal;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2018-01-25/01 de la commission du sport, loisirs et plein air concernant l'adoption du plan d'action 2018 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le plan d'action 2018 de la « Politique du sport, de l'activité physique et du plein air » de la Ville de Terrebonne joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la commission des sports, loisirs et plein air soit et est mandatée pour assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

CE-2018-192-DEC RETRAIT / PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE CURLING

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-1531-DEC mandatant un comité de travail afin de mener une pré-étude de faisabilité sur un projet de construction d'un centre de curling à la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la commission des sports, loisirs et plein air a été mandatée afin de suivre les travaux du comité de travail, et ce, dans le but de formuler une recommandation au comité exécutif;

ATTENDU QU'un rapport architectural réalisé de la firme Régis Côté et associés est venu confirmer la faisabilité technique d'un agrandissement au sol de la Cité du sport afin de permettre la construction d'un centre de curling à trois (3) glaces en façade du bâtiment existant;

ATTENDU QU'un rapport sur les prévisions budgétaires d'un centre de curling à trois (3) glaces réalisé par la firme comptable Pelletier Desjardins inc. prévoit un important déficit d'exploitation;

ATTENDU QUE des appels lancés dans les journaux locaux, au cours des dernières années, pour sonder l'intérêt des citoyens pour le curling ont donné des résultats mitigés;

ATTENDU QU'il y a lieu de se questionner sur la popularité du curling au sein de la population et sur la pertinence de doter la municipalité d'un équipement sportif dédié spécifiquement à ce sport;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-895-DEC référant le projet de construction d'un centre de curling à la Ville de Terrebonne au Manuel de gestion de projet de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE le contexte budgétaire actuel ne permet pas à la municipalité de dégager les ressources financières nécessaires à la réalisation d'un tel projet;

ATTENDU la recommandation numéro CLOI-2018-01-25/02 de la commission du sport, loisirs et plein air concernant le retrait du projet de construction d'un centre de curling du Manuel de gestion de projet de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la commission des sports, loisirs et plein air, que le comité exécutif autorise le retrait du projet de construction d'un centre de curling du Manuel de gestion de projet de la Ville de Terrebonne.

Que le comité de suivi de portefeuille de projets soit informé que ce mandat est terminé.

**CE-2018-193-REC VENTES DÉFINITIVES / VENTE POUR DÉFAUT DE
PAIEMENT DE TAXES FONCIÈRES ET DROITS
SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procède, annuellement, à une vente pour défaut de paiement de taxes foncières et droits sur les mutations immobilières;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux ventes définitives après qu'un délai d'un (1) an se soit écoulé et que les lots visés n'ont pas été rachetés et qu'aucun droit de retrait n'a été exercé par les propriétaires, ce qui rend la Ville de Terrebonne ou tout autre adjudicataire, propriétaire irrévocable des lots ainsi adjugés;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a droit d'obtenir un acte de vente définitif à l'expiration dudit délai d'un (1) an suivant la vente pour taxes (article 538 de la Loi sur les cités et villes);

ATTENDU QU'également tout autre adjudicataire a droit d'obtenir un acte de vente définitif à l'expiration dudit délai d'un an suivant la vente pour taxes (article 525 de la Loi sur les cités et villes);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du greffe et affaires juridiques du 19 février 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal d'autoriser les ventes définitives des lots ayant été adjugés lors de la vente pour défaut de paiement de taxes foncières et droits sur les mutations immobilières, en faveur de la Ville de Terrebonne et/ou de tout autre adjudicataire.

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tout acte de vente définitif ainsi que tout autre document y afférent, lorsque nécessaire.

**CE-2018-194-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
FONDS D'ADMINISTRATION
LISTE DES FACTURES / DÉNEIGEMENT**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 588 166,38\$ préparée le 22 février 2018 ;
 - la liste des factures de déneigement du fonds d'administration au montant de 47 427,19\$ préparée le 21 février 2018.
-

**CE-2018-195-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER /
LISTE DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'administration et finances, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 1 090 556,61\$ préparée le 22 février 2018 ;
 - la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 160 163,90\$ préparée le 26 février 2018 ;
 - la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 662 664\$ préparée le 23 février 2018.
-

**CE-2018-196-DEC EMBAUCHE CONTRACTUELLE / CONTREMAÎTRE
/ SERVICE DE LA VOIRIE / DIRECTION DE
L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU QU'il y a lieu, suite à son départ, de remplacer M. Dany Lussier, contremaître contractuel au service de la voirie ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 23 février 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 23 février 2018, d'embaucher M. Benoit Gravel à titre de contremaître contractuel au service de la voirie à la Direction de l'entretien du territoire, et ce, à compter du 19 mars jusqu'au 21 décembre 2018.

Il est également unanimement résolu d'autoriser le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un contrat individuel de travail avec M. Gravel débutant le 19 mars 2018, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**CE-2018-197-DEC NOMINATION / PRÉPOSÉ À LA MAINTENANCE /
SUPPORT TECHNIQUE ET IMMEUBLES /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage du poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 23 février 2018 et de la Direction de l'entretien du territoire du 23 février 2018, de nommer M. Christian Caya au poste de préposé à la maintenance au service du support technique et immeubles à la Direction de l'entretien du territoire à compter du 5 mars 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2018-198-DEC NOMINATION / TECHNICIEN, FINANCE /
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET
FINANCES**

ATTENDU l'affichage du poste de technicien, finance, à la Direction de l'administration et finances ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction des ressources humaines du 23 février 2018 et de la Direction de l'administration et finances du 23 février 2018, de nommer Mme Marie-Michelle Daoust au poste de technicienne, finance, à la Direction de l'administration et finances, à compter du 12 mars 2018, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2018-199-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
SÉCURITÉ DES IMMEUBLES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-266-DEC, adoptée le 8 mars 2017, acceptant la soumission de la société Alpha TSI inc. pour les services relatifs à la sécurité des immeubles pour un contrat d'un (1) an au montant de 47 599,65\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9009) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9009 pour les services relatifs à la sécurité des immeubles arrive à échéance le 7 mars 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 15 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 48 143,15\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 8 mars 2018, la soumission pour les services relatifs à la sécurité des immeubles avec la société **ALPHA TSI INC.** au montant de 41 872,71\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0053 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-200-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
NETTOYAGE DES ÉGOUTS SANITAIRES,
PLUVIAUX ET COMBINÉS AVEC CAMION
RÉCUREUR**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-491-DEC, adoptée le 26 avril 2017, acceptant la soumission de la société Beauregard Environnement Ltée pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écoreur-récoreur pour un contrat d'un (1) an au

montant de 96 594,82\$ (t.t.c.) avec trois (3) options de renouvellement (SA17-9013) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9013 pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écoreur-récoreur arrive à échéance le 25 avril 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 97 748,07\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 26 avril 2018, la soumission pour le nettoyage des égouts sanitaires, pluviaux et combinés avec camion écoreur-récoreur avec la société **BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE** au montant de 85 016,80\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0054 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-201-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
CONTRÔLE DE QUALITÉ DE L'EAU POTABLE,
DES EAUX USÉES ET DES BOUES PROVENANT
DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET DES OUVRAGES
D'ASSAINISSEMENT**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-601-DEC, adoptée le 17 mai 2017, acceptant la soumission de la société H₂Lab inc. (Laboratoire Bio-Services) pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement pour un contrat d'un (1) an au montant de 53 090,86\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9029) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9029 pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement arrive à échéance le 11 juin 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 53 697,86\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 21 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 12 juin 2018, la soumission pour le contrôle de la qualité de l'eau potable, des eaux usées et des boues provenant des réseaux d'aqueduc et des ouvrages d'assainissement avec la société **H₂LAB INC. (LABORATOIRE BIO-SERVICES)** au montant de 46 703,94\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0055 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-202-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
FOURNITURE ET ÉPANDAGE D'ABAT-
POUSSIÈRE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-396-DEC, adoptée le 30 mars 2016, acceptant la soumission de la société Multi Routes inc. pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière pour un contrat d'un (1) an au montant de 61 626,60\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9021) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9021 pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2017-288-DEC), arrive à échéance le 29 mars 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 34 564,93\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 30 mars 2018, la soumission pour la fourniture et l'épandage d'abat-poussière avec la société **MULTI ROUTES INC.** au montant de 30 063\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0056 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-203-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
EXCAVATION PNEUMATIQUE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-797-DEC, adoptée le 28 juin 2017, acceptant la soumission de la société 9083-0126 Québec inc. (Creusage RL) pour le service d'excavation pneumatique pour un contrat d'un (1) an au montant de 91 980\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9025) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9025 pour le service d'excavation pneumatique arrive à échéance le 27 juin 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 21 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 93 033,93\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 15 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 28 juin 2018, la soumission pour le service d'excavation pneumatique avec la société **9083-0126 QUÉBEC INC. (CREUSAGE RL)** au montant de 80 916,66\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0057 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-204-DEC SOUMISSION / 1^{er} RENOUELEMENT /
COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES
DANGEREUX**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-497-DEC, adoptée le 26 avril 2017, acceptant la soumission de la société CRI Environnement inc. pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) pour un contrat d'un (1) an au montant de 59 725,95\$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9023) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA17-9023 pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) arrive à échéance le 25 avril 2018 et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 19 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 65 883,81\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 23 février 2018, d'accepter, pour un premier renouvellement d'un (1) an à compter du 26 avril 2018, la soumission pour la collecte des résidus domestiques dangereux (R.D.D.) avec la société **CRI ENVIRONNEMENT INC.** au montant de 57 302,73\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0064 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2018-205-DEC SOUMISSION / 2^e RENOUELEMENT /
FOURNITURE DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ À
L'AIDE D'UNE UNITÉ MOBILE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-333-DEC, adoptée le 16 mars 2017, acceptant la soumission de la société Équipement de sécurité Universel inc. pour la fourniture de chaussures de sécurité à l'aide d'une unité mobile pour un contrat d'un (1) an jusqu'à concurrence d'achats cumulés d'un montant maximum de 30 000\$ (taxes en sus) avec deux (2) options de renouvellement (SA16-9010) ;

ATTENDU QUE la soumission numéro SA16-9010 pour la fourniture de chaussures de sécurité à l'aide d'une unité mobile a été renouvelée pour une première année (résolution CE-2017-267-DEC), arrive à échéance le 15 mars 2018, et que la Ville de Terrebonne est satisfaite de la prestation du fournisseur ;

ATTENDU QUE l'article 11 du cahier des charges spécifiques permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une deuxième année supplémentaire, et ce, pour une somme de 35 168,98\$ (t.t.c.), soit la valeur du contrat original précédent plus l'IPC (1,145%) pour la région de Montréal ;

ATTENDU la vérification juridique du 26 février 2018 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction de l'entretien du territoire du 22 février 2018, d'accepter, pour un deuxième renouvellement d'un (1) an à compter du 16 mars 2018, la soumission pour la fourniture de chaussures de sécurité à l'aide d'une unité mobile avec la société **ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ UNIVERSEL INC.** au montant de 30 588,37\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0062 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2018-206-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN DÉGRILLEUR / STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA PLAINE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-1314-DEC, adoptée le 22 octobre 2014, acceptant la soumission de la firme Tetra Tech QI inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux nécessaires pour augmenter les performances de la station des eaux usées du secteur La Plaine (installation d'un dégrilleur et d'un réacteur UV) (SA14-7030) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-308-DEC, adoptée le 11 mars 2015, autorisant le retrait de l'installation du réacteur UV suite à l'analyse approfondie de la firme Tetra Tech QI inc., le tout en accord avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la conception du projet est terminée et qu'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux;

ATTENDU QUE la conception du dégrilleur a pour effet d'élever la hauteur d'eau dans le canal d'arrivée et que cela a un effet sur les deux (2) postes de pompage qui acheminent les eaux usées à la station d'épuration, soit les postes de pompage Émile-Roy et Rodrigue;

ATTENDU QU'il y a lieu d'effectuer une étude de capacité sur les deux (2) postes de pompage afin de s'assurer de leur bon fonctionnement suite aux travaux d'installation du dégrilleur;

ATTENDU QUE la Direction du génie et projets spéciaux a demandé un prix à la firme Tetra Tech QI inc. pour effectuer cette étude de capacité pour les deux (2) postes de pompage;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 23 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux d'installation d'un dégrilleur à la station d'épuration des eaux** ».

Il est unanimement résolu d'accepter l'offre de services de la firme Tetra Tech QI inc. pour la réalisation de l'étude de capacité des postes de pompage Émile-Roy et Rodrigue, le tout pour un montant n'excédant pas 11 100\$ à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 615.

**CE-2018-207-DEC AUTORISATION / DEMANDE ARTICLE 32 /
TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE SEPT (7)
POSTES DE POMPAGES DES EAUX USÉES /
CHARLES-AUBERT, ENTREPRISES EST,
DUROCHER, GAUTHIER, SAINT-DENIS, SAINT-
FRANÇOIS NO 1 ET DUROCHER**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 093-03-2017, adoptée le 13 mars 2017, acceptant la soumission de la firme BHP Experts conseils S.E.C. pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de mise à niveau de sept (7) postes de pompage des eaux usées : Charles-Aubert, Entreprises Est, Durocher, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François #1 et Saint-François #2 et Durocher (bâtiment) (SA17-3006);

ATTENDU QUE les travaux effectués au poste de pompage Charles-Aubert doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

ATTENDU QUE la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du MDDELCC est nécessaire, entre autres, pour permettre le déversement des eaux usées lors des travaux à la station de pompage Charles-Aubert;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 26 février 2018, que la firme BHP Experts conseils S.E.C. soit et est autorisée à déposer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)* auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) dans le cadre des travaux effectués au poste de pompage Charles-Aubert.

Que la Ville de Terrebonne s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, le formulaire d'attestation de conformité aux plans et devis et à l'autorisation accordée du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) signé par un ingénieur.

Que le projet de mise à niveau du poste de pompage Charles-Aubert ne contrevient à aucun règlement municipal.

Que la Direction des communications soit et est mandatée pour assister la Direction du génie et projets spéciaux pour la préparation du plan de communication avant les travaux prévus en mars 2018.

**CE-2018-208-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX DE RELOCALISATION / SYSTÈME DE
DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES /
ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-347-DEC, adoptée le 29 mars 2017, acceptant la soumission de la firme Equiluqs inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de relocalisation du système de drainage des eaux pluviales, suite aux travaux d'élargissement du chemin Saint-Charles pour un montant de 22 017,71\$ (t.t.c.) (SA17-3011);

ATTENDU QUE les travaux nécessitent l'acquisition de servitudes auprès de certains propriétaires;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour ces travaux selon la Politique 1201.5 concernant l'approvisionnement de la Ville de Terrebonne et selon l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 22 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour « **les travaux de relocalisation du système de drainage des eaux pluviales suite aux travaux d'élargissement du chemin Saint-Charles** ».

Que le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi des projets ;
- Devis techniques et administratif.

Que le mandat de travaux de relocalisation du système de drainage des eaux pluviales, suite aux travaux d'élargissement du chemin Saint-Charles, soit conditionnel à la signature des promesses de servitudes par les propriétaires visés.

CE-2018-209-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / CONCEPT D'AMÉNAGEMENT, PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PROLONGEMENT / RUE YVES-BLAIS / SECTEUR DE LA CROISÉE URBAINE

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-113-DEC, adoptée le 8 février 2017, acceptant le projet déposé par la firme Morguard pour le projet de la Croisée urbaine, amplement décrit dans le guide d'aménagement de la Croisée urbaine daté du 9 novembre 2016;

ATTENDU la « Convention de réalisation » intervenue entre la Ville de Terrebonne et la société 6383424 Canada inc. (Morguard) le 30 août 2017, laquelle convient des grands principes et lignes directrices de l'aménagement et d'harmonisation de leurs interventions et de leur collaboration dans la réalisation du projet de la Croisée urbaine;

ATTENDU QUE des démarches sont en cours, conformément à la « Convention de réalisation », entre le Réseau Sélection et la Ville pour la cession du cours de la Coulée-Verte (lot 6 045 025 du cadastre du Québec);

ATTENDU la demande de la société 6383424 Canada inc. (Morguard) de changer le phasage prévu à la « Convention de réalisation » du 30 août 2017 pour repousser la planification et la conception du cours de la Coulée-Verte afin d'accélérer la mise en marche du processus de réalisation des travaux de la rue Yves-Blais;

ATTENDU QUE le changement demandé quant au phasage des travaux implique l'amendement à la « Convention de réalisation »;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-853-DEC, adoptée le 11 juillet 2017, mandatant le comité de coordination au développement municipal (CCDM) pour travailler avec le promoteur à l'élaboration d'un concept Ville-promoteur pour le prolongement de la rue Yves-Blais en vertu de la « Convention de réalisation » du projet de la Croisée urbaine;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne mandate les professionnels pour la préparation des plans et devis des travaux municipaux, et ce, conformément au règlement numéro 649 sur les ententes relatives à l'exécution, au financement et aux garanties concernant les travaux municipaux;

ATTENDU QUE le projet nécessite l'embauche d'une équipe multidisciplinaire de professionnels, formée d'architectes paysagistes, d'ingénieurs civils et d'intégrateurs d'utilités publiques pour la préparation d'un concept d'aménagement, des plans et devis d'exécution ainsi que la surveillance en résidence des travaux;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation des offres de services professionnels doit être revue, et ce, afin de réduire le pointage des critères « Compréhension du mandat professionnel » et « Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat » afin d'ajouter le critère « Qualification des membres clés » ce qui permettra au comité de sélection une meilleure appréciation des qualifications des personnes clés qui formeront l'équipe de travail;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du génie et projets spéciaux du 26 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour **« les honoraires professionnels pour la préparation du concept d'aménagement, des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage et d'intégration d'utilités publiques sur la rue Yves-Blais dans le secteur de la Croisée urbaine ».**

Que les honoraires professionnels soient financés à même les sommes déposées en garantie par le promoteur lors de la signature de la « Convention de réalisation ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

1.	Compréhension du mandat professionnel	15
2.	Méthodologie et calendrier de réalisation du mandat	15
3.	Qualification et expérience des responsables	10
	c. Compétence du directeur de projet	5
	d. Expérience dans des projets similaires	5
	• Projet 1	
	• Projet 2	
4.	Qualification des membres clés	5
	c) Compétence de l'architecte paysagiste	5
	• Projet 1	5
	• Projet 2	5
	d) Compétence de l'intégrateur	5
	• Projet 1	
5.	Qualification et expérience des firmes	5
	• Ingénierie	5
	• Architecte paysagiste	5
	• Intégrateur	
6.	Qualification et expérience des autres membres de l'équipe	10

Que le mandat découlant de l'appel d'offres soit conditionnel à la modification et à la signature, par l'ensemble des parties, de la « Convention de réalisation ».

**CE-2018-210-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACQUISITION ET INSTALLATION / MODULE DE
JEUX ET D'UNE BALANÇOIRE POUR LES 18
MOIS – 5 ANS / PARC ANDRÉ-GUÉRARD /
GRILLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'un module de jeux et d'une balançoire pour les 18 mois – 5 ans au parc André-Guérard ;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation pour la structure de jeux 18 mois à 5 ans doit être modifiée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat et l'installation d'un module de jeux et d'une balançoire pour les 18 mois – 5 ans au parc André-Guérard* ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation pour structure de jeux – 18 mois à 5 ans

Critères d'évaluation	Points
Respect du concept et lien de la thématique proposée avec le concept	20
Capacité ludique aire de jeux - 18 mois à 5 ans	30
Originalité des composantes	10
Qualité des produits	10
Utilisation de l'espace	10
Qualité de l'offre en général	5
Support technique	10
Facilité d'entretien	5
Total	100

Méthode de calcul

Le pointage de la pondération technique + 50 X 10 000 / prix = pointage final

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70 sur 100.

**CE-2018-211-REC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACQUISITION ET INSTALLATION / MODULE DE
JEUX 5-12 ANS / PARC LONGCHAMPS / GRILLE**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à un appel d'offres public pour l'achat et l'installation d'un module de jeux et d'une balançoire pour les 5 ans – 12 ans au parc Longchamps ;

ATTENDU QUE la grille d'évaluation pour la structure de jeux de 5 à 12 ans doit être modifiée ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat et l'installation d'un module de jeux et d'une balançoire pour les 5 – 12 ans au parc Longchamps*** ».

Que le comité exécutif recommande au conseil d'autoriser la modification de la grille d'évaluation dans le cadre de cet appel d'offres selon les critères et pointages suivants :

Grille d'évaluation pour structure de jeux – 5 à 12 ans

Critères d'évaluation	Points
Respect du concept et lien de la thématique proposée avec le concept	20
Capacité ludique aire de jeux – 5 à 12 ans	30
Originalité des composantes	10
Qualité des produits	10
Utilisation de l'espace	10
Qualité de l'offre en général	5
Support technique	10
Facilité d'entretien	5
Total	100

Méthode de calcul

Le pointage de la pondération technique + 50 X 10 000 / prix = pointage final

** La proposition financière n'est considérée que si le pointage de la proposition technique d'une soumission atteint 70 sur 100.

CE-2018-212-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DES PARCS ANDRÉ-GUÉRARD ET LONGCHAMPS / RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE BALANÇOIRE AUX PARC DAUNAIS

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels pour la confection de plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement des aires de jeux des parcs André-Guérard, Longchamps et le réaménagement de l'aire de balançoire au parc Daunais ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour « ***les services professionnels en génie civil pour des travaux de réaménagement des aires de jeux des parcs André-Guérard, Longchamps et de l'aire de balançoire du parc Daunais*** ».

CE-2018-213-DEC MANDAT / COMMISSION DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU TOURISME / OFFRE DE SERVICES DE RESTAURATION LORS DE SPECTACLES / PROGRAMMATION ESTIVALE

ATTENDU QUE la Ville offre une programmation estivale de spectacles dans différents parcs répartis sur le territoire depuis l'été 2014 et que la population est présente en grand nombre lors de ces différents événements ;

ATTENDU QUE la Ville n'offre pas de service de restauration lors de ces événements ;

ATTENDU QUE les organismes œuvrant sur notre territoire recherchent des sources de financement pour la tenue de leurs activités régulières ou spéciales ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif mandate la commission de la culture, du patrimoine et du tourisme, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, afin d'étudier la possibilité d'offrir un service de restauration dans le cadre de la programmation estivale lors de la tenue de spectacles dans les différents parcs dans une optique favorisant l'implication et l'autofinancement des organismes.

**CE-2018-214-REC CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE / MCCQ /
RESTAURATION DE L'ŒUVRE « CINQ TABLES »
DE PIERRE LEBLANC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est dotée d'une Politique d'intégration et de restauration d'œuvres d'art au domaine public ;

ATTENDU la demande de la Ville au Centre de Conservation du Québec (CCQ) d'effectuer un examen des vestiges de l'œuvre d'art « Cinq tables métaphoriques pour un élément en porte-à-faux » de l'artiste Pierre Leblanc, œuvre située dans le bassin derrière la bibliothèque de l'Île-des-Moulins ;

QUE la proposition de restauration de l'œuvre, pour la portion du CCQ, s'élève à un montant total de 53 200\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE la proposition de restauration de l'œuvre, pour la portion de l'artiste, s'élève à un montant total de 9 798\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE le Programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) permet d'octroyer une aide financière à hauteur de 40% du budget total pour la restauration d'œuvres issues de la loi du 1% ;

ATTENDU QUE le MCCQ a accepté la demande de la Ville de Terrebonne dans le cadre du Programme d'aide aux immobilisations, pour l'octroi d'une aide financière de 27 253\$ sur le montant total du projet qui s'élève à 62 998\$ (taxes en sus) pour la restauration de l'œuvre ;

ATTENDU QUE la Ville devra déboursier un montant de 35 745\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU QUE les crédits budgétaires disponibles au poste 1-02-791-00-693 sont actuellement de 50 000\$;

ATTENDU QUE suite à la signature de la convention avec le MCCQ, une somme de 27 253\$ sera disponible ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif recommande au conseil municipal l'acceptation de l'entente et autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la convention d'aide financière pour la restauration de l'œuvre « Cinq tables métaphoriques pour un élément en porte-à-faux » de l'artiste Pierre Leblanc ainsi que les annexes B, C, D et E. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2018-0066 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que l'amendement budgétaire numéro 2018-0065 soumis par l'assistante-trésorière au montant de 27 253\$, du poste budgétaire numéro 1-01-381-79-008 (subvention MCC restauration d'œuvre d'art) au poste budgétaire numéro 1-02-791-00-693 (restauration d'œuvres d'art public), soit accepté.

**CE-2018-215-DEC MANDAT / COMMISSION DES SPORTS, LOISIRS
ET PLEIN AIR / ANALYSE / SOUTIEN OFFERT
AUX ÉQUIPES DE HOCKEY MIDGET AAA ET
JUNIOR AAA**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne soutient l'équipe Midget AAA depuis 2011 en défrayant, pour leurs besoins, des heures de glace en vertu d'un protocole venant à échéance au printemps 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne soutient l'équipe Junior AAA depuis ses débuts en 1993 en défrayant une partie du coût des heures de glace et, plus récemment, en leur octroyant une subvention annuelle de 15 000\$ en vertu d'un protocole venant à échéance au printemps 2019 ;

ATTENDU QUE la Ville doit, au cours des prochaines semaines, signer le contrat de location des heures de glace pour la saison 2018-2019 avec Les Complexes Sportifs Terrebonne inc. ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'évaluer, par souci d'équité et d'adéquation avec les orientations du conseil municipal, le soutien offert à ces organismes.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif mandate la commission des sports, loisirs et plein air, en collaboration avec la Direction du loisir et vie communautaire, afin d'évaluer la formule de soutien actuel pour ces deux (2) équipes AAA et de proposer des recommandations pour le soutien futur.

**CE-2018-216-DEC MORATOIRE / ACCUEIL ET SOUTIEN
D'ÉVÉNEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER ET
TRANSTERREBONNE**

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2015-774-DEC adoptant le Guide du promoteur d'événements ;

ATTENDU QUE l'accueil d'événements entraîne pour la municipalité des coûts liés au soutien technique, matériel et professionnel (surveillance, prêt et transport de matériel, police, etc.) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-150-DEC demandant aux commissions de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine, des sports, loisirs et plein air, de la culture du patrimoine et du tourisme, d'entreprendre une démarche visant la mise à jour de la « Politique de reconnaissance des organismes » et des « Politiques de soutien à la vie associative » datant de 2010 ;

ATTENDU QUE ce processus amènera notamment la municipalité à réfléchir sur les types d'organismes qu'elle souhaite soutenir, les types de service qu'elle souhaite accorder et les types d'événements qu'elle souhaite accueillir ;

ATTENDU QUE la mise à jour des politiques s'échelonnera sur plusieurs mois et devrait être complétée au cours de l'année 2019 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de maintenir, durant les travaux de réflexion, les services aux organismes et aux institutions promoteurs d'événements qui reviennent année après année ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif autorise l'imposition d'un moratoire pour les nouvelles demandes sur l'accueil et le soutien d'événements se déroulant sur le réseau routier ou la TransTerrebonne, et ce, d'ici la mise à jour des « Politiques de soutien à la vie associative » et du « Guide du promoteur d'événement ».

QUE le comité exécutif autorise le soutien des événements accueillis par le passé et qui figurent à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

CE-2018-217-DEC BARRAGE ROUTIER / PRINTEMPS / COMITÉS D'AIDE

ATTENDU la demande de trois (3) des quatre (4) comités d'aide reconnus par la Ville de Terrebonne afin de réaliser un barrage routier le 5 mai prochain afin de garder leurs banques alimentaires suffisamment garnies d'ici l'automne ;

ATTENDU QUE le règlement 698, concernant l'organisation de barrages routiers par des organismes à but non lucratif sur notre territoire, permet aux organismes de tenir qu'un seul barrage routier le 3^e samedi de novembre ;

ATTENDU QUE l'an passé la demande de barrage routier du printemps a été autorisée afin de combler le manque à gagner suivant l'annulation de l'activité de financement Spaghetti du Maire ;

ATTENDU QUE les organismes souhaitent de nouveau réaliser cette activité le samedi 5 mai prochain ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Direction du loisir et vie communautaire du 23 février 2018, que le comité exécutif autorise la tenue de l'activité et décrète ce qui suit :

Que le comité exécutif autorise les organismes suivants à tenir un barrage routier, le 5 mai prochain, aux endroits suivants :

- Comité d'aide aux Plinois : Montée Major et rue Rodrigue (rue des Balsamines et Philippe-Chartrand)
- Les Œuvres de Galilée : Boulevard Moody face au Canadian Tire (rue Philippe-Ferland / chemin des Anglais)
- Comité d'aide aux Lachenois: Montée des Pionniers et boulevard Pierre-Le Gardeur ainsi que la montée Masson et Grande Allée.

Que les organismes devront respecter les modalités suivantes:

- a) L'activité se déroulera entre 9h et 15h;
- b) Des cônes de sécurité seront disposés en quantité suffisante pour sécuriser les lieux;
- c) Les intervenants porteront des gilets de sécurité de couleur voyante;
- d) Une affiche sera installée à vingt (20) mètres de l'intersection pour prévenir de la sollicitation;
- e) L'organisme est clairement identifié sur l'affiche;

- f) Les gens affectés à la sollicitation doivent être âgés de plus de 16 ans et identifiés;
- g) En temps d'intempérie et/ou à la demande de la Direction de la police, l'activité cessera;
- h) L'organisme a prévenu son assureur en responsabilité civile.

1) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes nécessaires pour assister les bénévoles et assurer la sécurité.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

QUE la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur, des dispositions de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2018-218-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 14h55.

Vice-président

Secrétaire